

## PROMULGATION

### RÈGLEMENTS RCA18 09009, RCA18 09010, RCA18 09011 ET RCA18 09012

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2018, les règlements suivants :

**RCA18 09009** RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE (dossier 1181082004);

**RCA18 09011** RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS (dossier 1181082006);

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation respectivement les 5 et 8 février 2019.

**RCA18 09010** RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DE BÂTIMENTS (dossier 1181082005);

**RCA18 09012** RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN (dossier 1181082007).

Ces règlements sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter lors de registres tenus du 14 au 18 janvier 2019 et ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 février 2019.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

**FAIT** à Montréal, le 6 mars 2019.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,  
M<sup>e</sup> Sylvie Parent